

TITRE de la formation

Formation-action de 40H à l'Education Thérapeutique du Patient (pour dispenser/niveau praticien)

CONTEXTE

L'éducation thérapeutique du patient est une partie de l'éducation pour la santé et plus globalement encore de la promotion de la santé. Elle est à la charnière de l'éducation pour la santé et des pratiques soignantes (Bury et Foucaud, 2009; Foucaud et Balcou-Debussche, 2008). L'éducation thérapeutique du patient est un processus par étapes, intégré aux soins, qui comprend un ensemble d'activités organisées de sensibilisation, d'information, d'apprentissage et d'accompagnement psychosocial concernant la maladie, le traitement prescrit, les soins, les institutions de soins et les comportements de santé et de maladie du patient pour aider les patients et/ou leur entourage à comprendre la maladie et les traitements, collaborer aux soins et prendre en charge leur état de santé afin de conserver et/ou améliorer leur qualité de vie (OMS, 1988).

L'arrêté du 31 mai 2013 reprend le référentiel pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient. Ces compétences sont réparties en trois domaines: techniques, relationnelles et pédagogiques, et organisationnelles.

OBJECTIFS COMPETENCES

Élaborer et participer à un programme d'éducation thérapeutique avec des personnes vivant avec une ou des pathologie(s) chronique(s).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Définir l'ETP et la situer dans la promotion de la santé
- Identifier et s'approprier des repères du cadre réglementaire et législatif de l'ETP
- Définir les postures et les compétences des praticiens en ETP
- Adapter ses stratégies éducatives au processus d'évolution de la personne vivant avec une maladie chronique
- Construire des séances individuelles et collectives permettant le développement des compétences d'autosoin et d'adaptation psychosociale chez les bénéficiaires
- Animer des séances éducatives individuelles et collectives en ETP
- Evaluer avec le bénéficiaire l'atteinte des objectifs éducatifs en fin de programme individualisé
- S'approprier la démarche d'auto-évaluation, annuelle et quadriennale d'un programme d'éducation thérapeutique du patient
- Identifier les ressources disponibles en ETP

CONTENU

E-learning (3 heures) :

Les définitions de l'ETP et des maladies chroniques

Le contexte législatif

La formalisation de la description d'un programme ETP

Jour 1 (7 heures) :

Les déterminants sociaux de la santé et l'ETP

Les représentations de la maladie chronique et définitions

La prise en compte des représentations dans l'accompagnement

Les postures et compétences

Jour 2 (7 heures) :

Le diagnostic éducatif (DE)- Le bilan éducatif partagé (BEP)

L'entretien à visée de diagnostic éducatif

Le programme personnalisé

Travail non présentiel interséquence (1 heure 30)

Jour 3 (7 heures) :

Retour sur les travaux non présentsiels interséquence

La motivation et les étapes de changement de comportement

L'apprentissage

Le développement des compétences des bénéficiaires d'un programme d'ETP

Jour 4 (7 heures) :

L'élaboration et l'animation de séances collectives

Travail non présentiel interséquence (1 heure 30)

Jour 5 (7 heures) :

Retour sur les travaux non présentsiels interséquences

L'animation de séances collectives (suite)

Le suivi de l'activité du praticien ETP

L'évaluation individuelle des bénéficiaire

L'évaluation de programme

Les ressources en ETP pour les intervenants

Les autorisations de programme

Evaluation de la formation

METHODE PEDAGOGIQUE

Alternance de points théoriques, échanges et travaux de groupe.

Les participants à la formation sont des professionnels ou bénévoles en activité: la formation s'appuiera donc sur leurs représentations, leur expérience et sur l'analyse de leurs pratiques. La démarche pédagogique utilisée pendant la formation sollicitera la participation des personnes en formation lors de séances de travail en petits

MODALITES D'EVALUATION

groupes, facilitant notamment l'expression de chacun, mais également lors d'éclairages conceptuels et théoriques.

Une évaluation est réalisée sur le sentiment d'auto-efficacité des compétences et l'atteinte des objectifs pédagogiques en T0 (début de formation) et T1 (fin de formation).

A la fin de la session de formation, un questionnaire de satisfaction (évaluation du processus) est complété par chaque participant.

Une évaluation du transfert des acquis en milieu professionnel sera réalisée 6 mois après la formation.

La participation à la formation proposée par l'Ireps Nouvelle-Aquitaine permettra la délivrance d'une attestation de fin de formation après la réalisation de l'intégralité de la formation.

PUBLIC Type

Toutes personnes qui souhaitent intervenir, mettre en place ou participer à un programme d'Éducation Thérapeutique du Patient (professionnels de santé, de l'activité physique, psychothérapeutes, professionnels du secteur social et médico-social, artistique, secrétaires, bénévoles, personnes vivant avec une ou des pathologie(s) chronique(s)...).

Nombre maximum de participants sur la session

18 participants

Pré-requis

Pas de pré-requis

Formateur.trice

Chargé.e de projets et formateur.trice de l'Ireps Nouvelle-Aquitaine

Intervenants.es

Peuvent intervenir ponctuellement :
Professionnels de santé et praticiens intervenant dans des programmes d'ETP
Patients ressource
Médiateurs de santé pairs
Agents de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

LIEU En individuel : les sessions de formation sont disponibles sur le site www.iresna.org
En intra : s'adresser au service formation à formation@irepsna.org, pour toute demande de devis

Nombre de jours Format de formation : mixte
5 jours en présentiel (35 heures)
3 heures en e-learning et 3 heures de travaux non présentiels interséquences

DATES Les dates sont accessibles sur notre site www.irepsna.org

COÛT de la formation En individuel : 1 200 € euros/participant pour la totalité de la formation
En intra : sur devis

Les repas, les déplacements et l'hébergement des participants sont à leur charge.

Possibilité de prise en charge dans un plan de formation, l'Ireps Nouvelle-Aquitaine est organisme de formation professionnelle continue agréé N° 72 33 08238 33

DPC et FIFPL et autres OPCO

Les démarches de prise en charge financière auprès des OPCO doivent être réalisées par les stagiaires en amont de la session de formation. Les stagiaires s'assurent de la validité du financement au moment de la signature de la convention de formation professionnelle.

MODALITES D'INSCRIPTION Inscription en ligne sur www.irepsna.org
ou auprès du service formation à formation@irepsna.org

CONTACT Secrétariat pédagogique
Tél : 05 55 37 19 57
formation@irepsna.org

Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter Sandrine Marchal au 05 55 37 19 57 ou par mail à formation@irepsna.org, au moment de votre inscription, afin de vous accueillir dans des conditions favorables et adaptées.